



académie
Lille

RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Lille, le 13 mars 2020

La rectrice de région académique
Rectrice d'académie
Chancelière des universités

à

Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissement

Département des
Personnels
Enseignants

Objet : Changement volontaire de discipline. Rentrée scolaire 2020

Les personnels enseignants du second degré ont la possibilité de solliciter un changement volontaire de discipline.

Organisation du dispositif

Le dispositif se déroule sur une année. L'affectation pendant cette année est faite à titre provisoire en responsabilité à hauteur de la moitié de l'ORS de la discipline d'accueil

Durant cette année, l'enseignant concerné reste titulaire de son poste. Pour le changement de discipline vers la documentation, le dispositif est ouvert aux seuls enseignants actuellement faisant fonction de professeurs documentalistes.

L'inspecteur de la discipline d'accueil déterminera, à partir des acquis de l'enseignant, le dispositif de formation et d'accompagnement nécessaire pour apporter les connaissances et compétences attendues dans la discipline d'accueil.

Une inspection a lieu durant le troisième trimestre de la première année.

Si l'avis de l'inspecteur est :

favorable, la demande de changement de discipline de l'intéressé(e) est transmise au ministère par le rectorat. L'enseignant recevra un arrêté ministériel de changement de discipline et participera au mouvement intra-académique afin d'obtenir une affectation à titre définitif. Dans ce cadre, il peut bénéficier d'une bonification de son barème de mutation.

défavorable, l'enseignant retournera sur son poste d'origine.
réserve, des solutions concertées seront recherchées avec l'enseignant et les inspecteurs et proposées à la décision du directeur des ressources humaines :

- soit un renouvellement pour une année avec une ORS à mi-temps ;
- soit un retour dans le poste d'origine.

Dossiers de candidature

A l'appui de la fiche de candidature (annexe) portant l'avis du chef d'établissement d'exercice ou de rattachement administratif, le candidat doit fournir :

- une lettre de motivation,
- un curriculum vitae,
- un bilan d'activité portant sur l'année en cours pour la documentation

Pour les enseignants ayant effectué des remplacements, l'avis du ou des chefs d'établissements de remplacement est recueilli par l'établissement de rattachement administratif.

Dossier suivi par
Lucie BLAIN
Adjointe à la cheffe de
département
Téléphone
03 20 15 67 77

Coumiel
ce.dpe@ac-lille.fr

Rectorat de Lille
144 rue de Bavay
BP709
59033 LILLE Cedex

Ce dossier sera envoyé pour le **27 avril 2020**, délai de rigueur, à l'adresse suivante :

Rectorat de l'Académie de Lille
Département des Personnels Enseignants
Dispositif de changement volontaire de discipline
144 rue de Bavay - BP 709
59033 Lille cedex

Sélection des candidatures

Les dossiers seront étudiés en lien avec les corps d'inspection en fonction des compétences professionnelles attestées des candidats à ce dispositif et du caractère excédentaire ou déficitaire des disciplines d'origine et d'accueil. Sauf exception, seules les demandes allant dans le sens des priorités académiques seront retenues. Pour la documentation, les candidats retenus sur dossier seront reçus en entretien par un IA - IPR EVS. Une commission d'évaluation, présidée par un IA - IPR EVS déterminera un parcours de formation pour les entrants dans le dispositif.

Les candidats seront informés de la suite réservée à leur demande courant juin 2020. S'ils sont retenus, ils seront avisés au plus tard le 17 juillet 2020 de leur affectation à compter du **1^{er} septembre 2020**.

Je vous remercie de bien vouloir porter à la connaissance de l'ensemble des personnels affectés dans votre établissement les informations contenues dans cette note en insistant sur le caractère individuel et volontaire de la demande.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour la Rectrice et par délégation,
Valérie CABUI
Le Secrétaire Général de l'Académie

Dominique MARTINY